



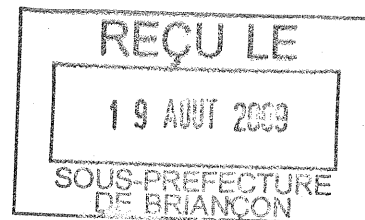
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 25  
Nombre de pouvoir : 1  
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs :** M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

**Commune de Cervières :** m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

**AVAIT DONNÉ POUVOIR :** M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

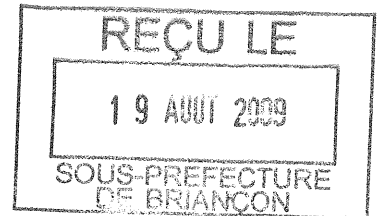
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N° 2009-076 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

## OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Zone d'activités d'intérêt communautaire de Pont La Lame  
Autorisation de vente des lots



### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II 1 qui prévoit la création, l'entretien, la gestion et la commercialisation de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire au sens de l'article L 5214-16-1.2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°29 bis du 18 février 2008 et autorisant la signature de promesses de vente de 11 lots à 10 entreprises,

**Vu** la délibération n°2009-075 de ce jour arrêtant le prix de vente des terrains à 58,00 €/m<sup>2</sup>,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Attractivité du Territoire en date du 16 juillet 2009,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

### DELIBÈRE

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la vente de lots de la zone d'activités de PONT LA LAME aux entreprises ci-dessous, au prix de 58,00 € ht/m<sup>2</sup>

Entreprises	Superficie (m <sup>2</sup> )	Lot
Entreprise MASSE	8043	5
Entreprise RIGNON	6505	3
Entreprise GIRIN	5011	2
SCI LBLAME	5012	1
Briançon Matériel Hôtelier	3024	6
Briançon-Béton	2939	13
CIMELEC	500	8
CIMELEC	1000	9
Briançon Fioul	1500	4
Alpes Electro Thermie	496	12
Atout bois	546	11

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce d'ordre administratif ou financier, nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

■ Autorise Monsieur le Président ou son représentant, sur avis du Bureau des Maires, en cas de désistement d'un de ces acquéreurs, à procéder à la vente de ces lots à des entreprises respectant les critères d'admission définis dans le règlement de la zone.

■ Autorise Monsieur le Président ou son représentant, sur avis du Bureau des Maires, à procéder à la vente des deux lots restant (N° 7 et 10) à des entreprises respectant les critères d'admission définis dans le règlement de la zone.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Hermitte".

Date dépôt S.P. : **18 AOUT 2009**

Date affichage : **19 AOUT 2009**